

puissances se sentira assez forte pour reprendre la lutte.

Les conditions sur lesquelles les gouvernements fédérés seraient prêts à faire la paix, ont été discutées publiquement; elles doivent être en proportion avec la grandeur des sacrifices que cette guerre, entreprise sans aucun motif et avec l'assentiment de la nation française, a imposés à notre patrie.

Ces conditions doivent, avant tout, établir une frontière propre à défendre l'Allemagne contre la politique de conquête de la France exercée pendant des siècles, en annulant au moins les résultats de ces malheureuses guerres que pendant son démembrement l'Allemagne a dû faire par la volonté de la France et en défilant nos malheureux frères de l'Allemagne du Sud de la pression causée de la position menaçante que la France doit à ses conquêtes d'aparavant.

Les gouvernements fédérés ont confiance dans le parlement qui ne refusera pas les moyens nécessaires encore pour atteindre ce but; ils sont certains que maintenant où il s'agit d'assurer les succès obtenus, ils rencontreront le même dévouement qu'ils ont trouvé lorsqu'il fallait obtenir les succès atteints aujourd'hui.

Pour nous donner un coup d'œil complet sur la politique, nous vous soumettons les communications qui ont été faites récemment au ministre des affaires étrangères relativement au traité de 1856 et auxquels les gouvernements fédérés ont ajouté qu'ils espéraient que les bienfaits de la paix seraient conservés aux peuples qui en ont joui jusqu'à présent.

Le sentiment de l'homogénéité augmenté par le danger commun, la conscience de la position que l'Allemagne a obtenue par l'union, la première depuis des siècles, la conscience que seulement la création d'une constitution durable peut assurer à l'Allemagne les résultats obtenus par ce temps de sacrifices, ont rempli le peuple Allemand et ses princes, de la conviction qu'il faut entre l'Allemagne du Nord et l'Allemagne du Sud un bien plus fort que celui de traités.

Le premier résultat des négociations a été que entre la Confédération du Nord, Bade et le duché de Hesse une Constitution a été arrêtée et sera soumise à votre sanction.

L'entente avec la Bavière, arrêtée sur la même base, fera également l'objet de vos discussions, et l'accord des vues avec le Wurtemberg laisse espérer une même entente.

Vienne, 24 novembre.

Le Livre-Rouge vient d'être publié. Il contient 44 documents relatifs à la position de la monarchie par rapport à la guerre actuelle; 76 documents sur les affaires d'Orient; 56 sur les négociations avec le Pape et sur la question romaine et 3 documents ayant trait à la question russe.

Le résumé du Livre-Rouge au sujet de la guerre franco-prussienne insiste sur ce que les causes de ce conflit étaient plus puissantes que toutes les tentatives de médiation. Après les généreux efforts du gouvernement pour rétablir de tous côtés des relations amicales, le gouvernement ne pouvait pas chanceler dans sa résolution de neutralité. Le gouvernement n'avait pas négligé d'adresser des avertissements amicaux au gouvernement français et ne lui laissait pas de doute sur la neutralité du gouvernement austro-hongrois.

Le Livre-Rouge mentionne alors l'entente des puissances neutres pour ne pas sortir de la neutralité, et pour saisir le moment propice pour faciliter, par une intervention bienveillante et pleine d'égards, au vainqueur la modération et au vaincu la résignation à son sort.

Relativement à l'Orient, le Livre-Rouge mentionne le conflit turco-égyptien à l'arrangement duquel la présence de l'empereur à Constantinople et en Egypte a puissamment contribué.

Le Livre-Rouge exprime une pleine satisfaction de la conduite du prince de Montenegro pendant les troubles de Cattaro, conduite qui doit être attribuée aux relations amicales entretenues avec la Serbie et aux sentiments bienveillants à l'égard de la Roumanie sous le gouvernement actuel de laquelle les choses ont pris une tournure qui cause une joie sincère aux amis de l'ordre.

Relativement à la mention de la suppression du Concordat, le Livre-Rouge exprime la ferme conviction que néanmoins les intérêts religieux seront protégés dans la plus large mesure. Le gouvernement avait partagé avec toutes les puissances le désir qu'une solution conciliante fût réservée au conflit entre l'Italie et le Pape.

Le Gouvernement regrette vivement les circonstances qui ont amené une solution par la force.

Le Pape n'a pas demandé l'aide de l'Autriche, mais le gouvernement du Pape exprime le désir que le gouvernement austro-hongrois désapprouve l'invasion, ce que le gouvernement refusait parce qu'il ne croyait pas devoir mettre en danger pour une démarche sans espoir de résultat, sa propre estime et, ses bonnes relations avec l'Italie.

Fl. rence, 24 novembre.

On assure que la réponse à la Russie sera envoyée après le retour de M. Venosta.

On annonce que M. Menabrea a été nommé ambassadeur à Vienne.

Londres, 25 novembre.

Le Daily-News dit qu'à Berlin on est inquiet sur les tournures que prennent les affaires autour de Paris.

Le Daily Telegraph dit que le ministre de la guerre en Autriche va demander un crédit extraordinaire de 60 millions de florins pour les préparatifs de la guerre.

Luxembourg, 24 novembre.

On assure que Thionville a capitulé ce matin après un combat qui a duré jusqu'à 12 heures.

Londres, 24 novembre.

Le Globe dit que des nouvelles d'Espagne, de source française, annoncent qu'une grande effervescence règne à Madrid. Les troupes ont été consignées dans leurs casernes; une insurrection est imminente. Dans l'Aragon la même agitation est fomentée par les Carlistes.

Barcelone est grandement agitée. Le capitaine général a télégraphié au maréchal Prim que tout est perdu si des renforts n'y sont pas envoyés immédiatement.

Munich, 24 novembre.

La Correspondance Hoffmann confirme que le traité sur la conclusion d'une alliance de constitution a été signé hier à Versailles sauf la ratification du roi.

Berlin, 24 novembre.

Vis-à-vis de l'appel calomnieux que la France prétend d'avoir reçu de l'évêque de Genève en faveur des prisonniers de guerre français, la Gazette de la Croix, publie une lettre du prélat évêque Mgr Namszanowshy à l'évêque de Genève. Cette lettre qualifie les assertions de cet appel surtout celle que le salut spirituel des prisonniers français serait en danger, de mensongères. La lettre ajoute: Dès l'arrivée des prisonniers, la reine avait chargé le prélat d'adoucir le sort des prisonniers et surtout d'avoir soin de leurs besoins spirituels.

Le 14 novembre, le ministre de la guerre approuvait que 10 prêtres catholiques fussent chargés de patronner les prisonniers de guerre.

De la part des autorités, aucune restriction, de la liberté religieuse n'a jamais eu lieu.

### Chronique locale & départementale

Par décret du gouvernement de la défense, l'armée du Nord prend le titre de 22<sup>e</sup> corps d'armée. Le général Faidherbe, récemment nommé général de division, est investi du commandement de ce corps d'armée. Le général Farre, chef d'état-major du 22<sup>e</sup> corps, reste chargé du commandement par intérim.

Dans le but d'assurer la prompte application de la circulaire de M. le ministre de la guerre qui appelle immédiatement à l'activité les célibataires et veufs sans enfants de 21 à 40 ans ayant servi dans l'artillerie, M. le préfet du Nord vient de décider que les anciens militaires auxquels cette décision s'applique, devront se trouver à Lille au bureau de recrutement, rue de Thionville, 28, le 27 novembre courant, à 8 heures du matin. Ces anciens militaires devront se munir de leurs papiers militaires, afin de faciliter les opérations.

D'après une décision de la délégation du Gouvernement siégeant à Tours, les cadres de la garde nationale mobilisée dans le département du Nord, sont composés ainsi qu'il suit:

1<sup>o</sup> Pour le département: un commandant supérieur, avec rang de colonel; un capitaine-major, un capitaine-trésorier; un lieutenant d'habillement.

2<sup>o</sup> Pour chaque légion: un lieutenant-colonel chef de légion, un chirurgien-major, un lieutenant d'armement, un lieutenant-trésorier.

3<sup>o</sup> Pour chaque bataillon: Un commandant, un aide-major, un capitaine adjudant-major, un adjudant sous-officier.

4<sup>o</sup> Pour chaque compagnie: un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, ou deux sous-lieutenants pour les compagnies dont l'effectif dépasse 150 hommes.

Les nominations à ces différents grades sont faites ou ne tarderont pas à être faites, et dans très peu de jours l'organisation sera complètement terminée.

Un ballon parti de Paris, hier matin, à 11 heures, a opéré sa descente à Louvain, vers 2 heures de l'après-midi.

Le ballon portait trois voyageurs lesquels ont aussitôt quitté Louvain pour se rendre à Lille où ils sont arrivés hier soir. Ils disent qu'au moment même de leur départ, Paris était calme.

Il y a des vivres pour deux mois sans compter le pain et le vin.

On s'attend chaque jour à un grand événement.

Demain matin, probablement, nous recevrons nos correspondances.

Un de nos abonnés, dont la curiosité est le moindre défaut, demande:

« nous pensons que tout a été dit relativement aux exercices de la Gardenation-mobilisée et à l'indemnité de 50 centimes. »

Nous pensons en effet que le débat est épuisé sur cette question et s'il pouvait rester quelque doute à ce sujet, il disparaîtrait entièrement après la lecture du parallèle suivant:

Voici les considérants du rapport de M. Talon:

Tout en partageant les ardeurs patriotiques qui animent le plus grand nombre de nos concitoyens, nous croyons que dans les circonstances difficiles que nous traversons l'unité dans la direction est le principal élément de succès et que nous servirons mieux la patrie par une obéissance passive que par une immixtion dans des détails qui ne sont pas de notre compétence.

Sachons obéir, exécuter les décrets, mais ne nous substituons pas à l'autorité, afin de ne pas entraver son action et comme le disait M. le général Bourbaki: « ayons la modestie de reconnaître que nous ne sommes pas plus compétents pour les choses de la guerre, qu'un général ne peut l'être dans des questions de tissage et de filature. »

J'en appelle à tout homme de cœur, dit M. Junker: Pouvons-nous adopter des conclusions même modifiées ayant de pareils considérants. Depuis quand peut-on entraver l'action de la défense en activant l'instruction militaire de nos gardes mobilisés?

On lit dans la lettre du commandant du bataillon mobilisable de Roubaix, la déclaration suivante:

« Je déclare que je n'ai jamais donné l'ordre aux mobilisables de faire quatre heures d'exercice par jour, comprenant parfaitement bien, et cela sans qu'il soit besoin de m'indiquer ce que j'ai à faire à ce sujet, que devant un texte de loi ou décret émanant du gouvernement de la défense nationale, je n'ai qu'à obéir. Tous les rapports journaliers, que je fais chaque jour au bataillon prouvent d'ailleurs ce que j'avance et il suffit pour s'en convaincre de prendre le livre de rapports de n'importe lequel de mes sergents-majors. »

Après ce parallèle, les commentaires sont inutiles et nous invitons notre correspondant à se rappeler l'avis du gouvernement et du général Bourbaki:

« Lorsqu'il s'agit des choses de la guerre laissons l'initiative aux hommes compétents. »

J. R.

Une intéressante question a été soulevée, ces jours derniers, au Conseil communal de Bruxelles, par un de ses membres, l'honorable M. Brochart. Il s'agissait de savoir si les militaires blessés des armées belligérantes, après avoir été relevés sur les champs de bataille par les soins charitables des associations internationales et guéris dans les ambulances de la Belgique, pouvaient être considérés comme prisonniers de guerre.

Poser une pareille question, c'était la résoudre. L'hospitalière Belgique ne peut pas hésiter un instant à renvoyer sur ses frontières les blessés qu'elle a soignés et qui sont en état de regagner leurs foyers, et nous sommes sûr que le Conseil communal de Bruxelles, dans sa prochaine séance, se prononcera dans le sens que nous indiquons.

(Progress du Nord.)

Nous croyons bien faire en reproduisant la lettre suivante que publie le Progress du Nord:

« La prorogation des échéances préoccupe toujours le commerce, et la discussion est loin d'être épuisée; sous peu nous verrons de nouveau surgir de nouvelles réclamations des deux camps opposés. La Banque n'ayant point l'habitude de lâcher prise, reviendra à la rescousse. Cependant plus nous avançons, plus l'arrière-pensée; la guerre continuant, l'invasion s'étendant de plus en plus et le nombre immense d'hommes appelés sous les armes, devant conduire à l'armée ce qu'il y a de viril dans le pays, le cours des affaires se trouvera forcément interrompu. Il devient évident que l'heure des demi-mesures est passée. »

Personne ne conteste que la position de ceux qui ont utilisé la prorogation ne soit plus difficile aujourd'hui qu'au 1<sup>er</sup> août, époque de la première prorogation. La Banque de France ne cherche pourtant qu'une chose, dégager au plus vite son portefeuille, et elle

sait très-bien qu'elle ne peut y parvenir qu'en forçant dans de mauvaises conditions, l'écoulement des produits dont le stock est inégalement par cet accroissement de valeurs s'élevant à près de 60 millions pour Lille.

La marche de cet établissement n'est nullement compromise par cette situation. La Banque est gardée par le cours forcé de ses billets. Il faut donc admettre qu'elle craint que la liquidation d'une immense quantité de produits peut entraîner de grandes ruines, et que les précautions dont elle s'est toujours entourée lui paraissent insuffisantes, aujourd'hui ce qu'elle cherche, c'est de ne pas prendre sa part dans nos désastres.

Il est évident que la prorogation n'a pas fait naître les difficultés dont le commerce souffre et tant que la question restera posée sur ce terrain l'équivoque dominera le débat.

Il faut aujourd'hui choisir entre ces deux termes, limiter la production aux besoins de la consommation, c'est-à-dire arrêter le travail, ou l'accroissement du portefeuille de la Banque. La paix peut seule ramener l'équilibre. Ce n'est que lorsque cette question sera vidée que les affaires pourront reprendre leur cours régulier.

Il faut se hâter de prendre une mesure décisive; ne plus dire le 3, que l'on paiera le 15, puis ensuite qu'on ne paiera pas! Que l'on dise plutôt qu'aussi longtemps que tous les Français seront appelés à se dévouer pour le salut de la Patrie, ils ne devront être assiégés par aucune autre préoccupation.

Pouvons-nous nous dévoter sur une cause aussi sainte, et cela pour entamer une liquidation commerciale qui, dans ce moment de ruines, n'est point pratique et ne peut qu'exciter les citoyens les uns contre les autres? Même la guerre terminée, cette question devra être étudiée avec les plus grands soins, car, ce ne sont pas seulement les industriels et les négociants qui se trouveraient ruinés par une liquidation trop précipitée, mais bien aussi le détail, c'est-à-dire tout le commerce français dont le stock perdrait, par cette mesure, la moitié de sa valeur, ce qui amènerait comme dernière conséquence un arrêt forcé du travail dans nos manufactures jusqu'à ce que le prix des produits prenne son cours normal.

La lettre qui suit a été adressée à M. le préfet du Nord:

« Monsieur,

Depuis quelque temps le bruit s'est généralement répandu à Lille, Roubaix et Tourcoing qu'il est possible d'éviter la mobilisation pour les jeunes gens de 20 à 40 ans en se faisant recevoir dans la garde à cheval de ces trois villes. Si réellement, Monsieur le préfet, cette faveur est acceptée par vous, veuillez avoir l'extrême obligeance de la faire insérer dans les journaux de Lille, afin que ceux qui possèdent des chevaux profitent de cet avantage; s'il en est autrement, veuillez faire décréter que les cavaliers mobilisables devront être incorporés dans un régiment de cavalerie en formation, ou dans le bataillon de la garde nationale à pied mobilisé; il est temps de faire cesser un scandale qui froisse la grande majorité des citoyens et nuit énormément au gouvernement qui doit vouloir l'égalité et non tolérer le favoritisme.

M. Adolphe Colpaert de Bailleul, vient d'être promu au grade de capitaine. Voici en quels termes, le général Michel, relate les actions d'éclat, qui ont valu cet avancement à notre jeune compatriote:

« Après notre premier échec à Orléans, l'armée de la Loire n'étant pas en mesure de livrer bataille, le lieutenant Colpaert a demandé à aller en *guerrilla* avec six hommes harceler les éclaireurs ennemis. Le petit corps s'est mis en route bien armé de revolvers... s'emparant de la grime qu'ils faisaient. »

C'est le 7 de ce mois qu'Adolphe a été nommé capitaine et en même temps officier d'ordonnance de son général. Il était aux deux jours de combats d'Orléans ou l'armée de la Loire a broyé les Prussiens. Resté 62 heures à cheval par une pluie battante, un froid glacial, une grêle d'obus, il n'a pas reçu une seule égratignure et se porte à merveille, heureux de continuer la guerre pour relever le drapeau de la France et chasser les pillards Allemands loin de nos foyers.

Le Maire de la ville de Douai vient d'informer MM. les cultivateurs de la ville et des environs que, par ordre de l'autorité militaire, il leur est enjoint d'enlever, dans le plus bref délai, les meules qui se trouvent encore dans la zone de défense de la place.

Hier, à Lille, rue du Bois-Saint-Sauveur, une femme rentrait chez elle, portant dans les bras un enfant de 14 mois. A peine avait-elle posé le pied sur le seuil, que la porte, poussée par le vent, se referma avec violence et vint frapper à la tête le pauvre enfant qui n'a pas tardé à succomber.

Tribunal de Lille.— Maximilien Goes, âgé de 32 ans, a été arrêté à Roubaix, sous le coup d'un mandat d'amener, lancé par le parquet de Lille. Le prévenu avait

été condamné pour escroquerie, par défaut à un an de prison. Au moment de son arrestation, il s'est rébellé contre la police. Deux mois de prison à ajouter à sa condamnation précédente.

### Envoi des dépêches télégraphiques à Paris.

Les dépêches privées, destinées à être transmises à Paris par des pigeons voyageurs sont reçues dans tous les bureaux du télégraphe ou de poste.

50 centimes par mot. Renseignements à l'intérieur des bureaux.

## AVIS

### Plastron - Cuirasse à l'épreuve de la balle

Ce Plastron, d'un poids très-léger et à bon marché, est à l'usage des différentes armes et se met sous la tunique, sans gêner les mouvements du tir et sans grossir l'homme qui le porte.

S'adresser pour renseignements et pour commandes, rue Solférino, 135, à Lille, pour les cantons de Roubaix et Tourcoing chez M. Bernard Welcomme rue du Vieil-Abreuvoir, 13, à Roubaix. — Seul dépositaire pour ces deux cantons.

533

En vente à la Librairie J. Reboux, 1, RUE NAIN, 1.

### Règlement sur les manœuvres de l'Infanterie

Prix: 75 centimes.

## ON DEMANDE

de suite des ouvriers TAILLEURS, pour façons, grandement payées. S'adresser rue St-Georges, 4, Grands Magasins de la Providence.

526

## AVIS

Draps pour vareuse et uniforme de garde nationale, chez MM. Léon Duthoit et C<sup>o</sup> 12, rue du Chemin-de-Fer.

520

## AVIS

La compagnie des mines de Béthune informe MM. les consommateurs qu'à l'approche de la saison d'hiver elle approvisionnera ses dépôts de bons charbons et briquettes, pour foyers domestiques à des prix modérés. Elle les engage à faire dès maintenant un approvisionnement suffisant pour le cas où les communications deviendraient moins faciles.

S'adresser à son Agence rue Pellart, 31 où à son dépôt rue Latérale, près la rue du Chemin de fer.

### CHEMIN DE FER DU NORD.

DE LILLE A MOUSCON:  
Lille, dép., Matin: 5.30 — 7 h. — 8.3 — 9.55 — 11.05 — 12.30 — Soir: 2.20 — 4.30 — 5.30 — 7.55 — 10.30  
Roubaix, dép., Matin: 5.47 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — 12.48 — Soir: 2.38 — 4.48 — 5.48 — 8.13 — 10.47  
Tourcoing, dép., Matin: 5.54 — 7.29 — 8.59 — 10.24 — 11.34 — 12.59 — Soir: 2.49 — 4.59 — 5.59 — 8.24 — 10.52  
Mouscron, (heure belge) Arr. Matin: 6.10 — 7.45 — 9.46 — 10.40 — 11.50 — 1.15 — Soir: 3.05 — 5.15 — 6.15 — 8.40

DE MOUSCON A LILLE.  
Mouscron (heure belge) dép. Matin: 7 h. — 8 h. — 9.30 — 11.05 — 12.05 — Soir: 1.40 — 3.21 — 5.53 — 7.10 — 9.10.  
Tourcoing, (heure franç) dép. Matin: 5.10 — 7.12 — 8.12 — 9.42 — 11.17 — 12.17 — Soir: 1.52 — 3.33 — 6.03 — 7.28 — 9.24  
Roubaix, dép. Matin: 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — 12.26 — Soir: 2.01 — 3.42 — 6.13 — 7.36 — 9.36  
Lille, arr. Matin: 5.35 — 7.39 — 8.39 — 10.09 — 11.44 — 12.44 — Soir: 2.19 — 4 h. — 6.31 — 7.56 — 9.54.

SOUS CE TITRE:

## AUX ARMES!

Chant patriotique dédié aux défenseurs de l'indépendance nationale

MM. J. CUVELIER et VICTOR VERDIER de Lille, viennent de publier une composition oute d'actualité que nous nous empressons de signaler.

En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique.

Prix: 1 fr.